Image not found or type unknown

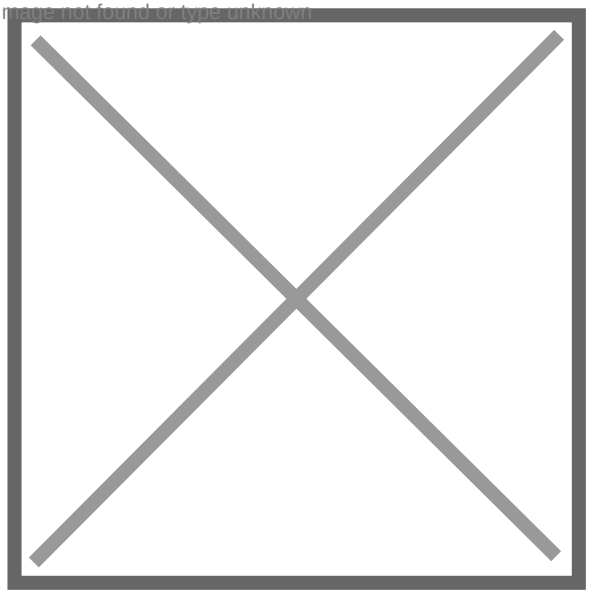

Litige post accident sur la responsabilité du réparateur

Par **ericx62**, le **03/07/2015** à **21:50**

Bonjour,
Ma voiture a été accidentée le 22 juin.
Ma femme était à l'arrêt, le véhicule responsable a percuté l'arrière du mien.
Remorqué jusqu'au garage, dans un premier temps l'expert estime les dégâts à 4500 €.
Lors de la réparation, le carossier s'aperçoi que le "plancher arrière "a été touché.
l'expert estime qu'il faut le remplacer.
En cherchant la pièce, qui est soudée au bas de caisse, le réparateur fait le constat que la pièce est indisponible et qu'il faut donc tout changer, le véhicule devient économiquement irrépârable.
L'expert ne l'entend pas de cette oreille et estime que cette pièce devrait exister par conséquent, il refuse de déclarer le véhicule irréparrable.
Le réparateur estime que je dois faire le nécessaire auprès du constructeur et me retourner contre lui.
L'assureur estime que le réparteur doit faire son travail et prouver que la pièce n'est pas disponible.
résultat véhicule bloqué, pas de véhicule de prêt puisque la voiture n'est pas encore en réparation et mon contrat l'exige, et personne ne cherche de solution suaf moi et un petit garagiste de quartier indépendant qui fait tout pour me rensigner.
question, comment puis je débloquer lka situation ?
merci de votre aide

[smile31]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés